

◆ au titre du SYNDICAT NATIONAL DES POLICIERS EN TENUE

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Frédéric GEOFFROY, Brigadier de Police, CSP CAEN	- M. Jean-Louis FREMONT, Brigadier de Police, CSP LISIEUX
- M. Patrick DUPAYS, Gardien de la Paix, CSP CAEN	- M. Philippe LELOUP, Gardien de la Paix, CSP CAEN

◆ au titre du SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE POLICE

Membre titulaire	Membre suppléant
- M. Christophe LELIEVRE, Capitaine de Police, Police Judiciaire de CAEN	- Mme Karine DEVIN, Lieutenant de Police, CSP CAEN

Article 4 : Les représentants des personnels administratifs sont désignés pour trois ainsi qu'il suit :

◆ au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE/SYNERGIE OFFICIERS/ALLIANCE SNAPATSI et SIAP

Membre titulaire	Membre suppléant
- Mme Edith ADAM, Adjoint administratif, CSP CAEN, SNAPATSI	- Mme Patricia PERETTE, Adjoint administratif principal, CSP CAEN, SNAPATSI



 DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES

MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENTREPRISES

Arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2005 relatif à la composition de la Commission du Répertoire des Métiers

Par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2005 :

Article 1^{er} : La composition de la commission du répertoire des métiers, instituée en application du décret susvisé, est fixée comme suit :

- Le Préfet ou son représentant, président

- représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Calvados :

- Monsieur Serge TURPIN, titulaire,

- Monsieur Eric LEBAS, suppléant,

- représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen :

- Monsieur Jean-Pascal THOREL, titulaire,

- fonctionnaires de la Préfecture du Calvados chargés du secrétariat de la commission :

- Monsieur Bruno MARSEGUERRA, titulaire,

- Madame Bénédicte AÏCHOUN, suppléante,

Article 2 : La commission du répertoire des métiers siégera à la Préfecture du Calvados.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 16 Février 1984 modifié, susvisé, est abrogé.



MISSION ANIMATION INTERMINISTERIELLE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Arrêté préfectoral du 16 décembre 2005 portant constatation du transfert de routes nationales au Conseil Général du Calvados

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2005 :

Article 1^{er} : Sont transférées avec leurs dépendances et accessoires dans le réseau routier départemental :

- la RN 13 du PR 0 au PR 58+1187 comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté ;

- la RN 158 du PR 0 au PR 8+211 comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté ;

- la RN 174 du PR 0 au PR 16+783 comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté ;

- la RN 175 du PR 0 au PR 49+1175 comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté ;

- la RN 177 du PR 0 au PR 11+622 comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté ;

Article 2 : La pièce jointe en annexe donne la liste des actes répertoriés ayant conféré des droits à l'Etat ou fait naître des obligations à sa charge en ce qui concerne la gestion du réseau routier national transféré.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de l'équipement et les fonctionnaires intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Services de l'Etat et notifié au département.

Toute personne désirant contester la présente décision, peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification et publication du présent arrêté. Elle peut également saisir son auteur d'un recours gracieux

Annexe

1 - Mise à disposition des immeubles affectés à des services contribuant à l'exécution des missions d'entretien, d'exploitation et d'aménagement des voies transférées.

En application de l'article 4 du décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005, les parcelles BL 111 et BL 114, situées sur la commune de Lisieux au 15 route de Branly et constituant un terrain nu pour le dépôt de matériaux, sont mises à la disposition du Département.

2 - Listes des servitudes inscrites dans les documents d'urbanisme ou en annexe à ces documents d'urbanisme tel que prévu à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.

RN 13 :

Communes	Document d'urbanisme	Date d'approbation	Intitulé de la servitude
BELLENGREVIL LE	POS	02/09/1999	EL7. Servitudes d'alignement
CAGNY	POS	10/12/2001	Emplacements réservés : n°1 Aménagement d'un carrefour sur la route de Paris afin de permettre la desserte du nouveau quartier sud. n°2 et 3 Aménagement d'une contre allée plantée pour permettre la desserte sécurisée des établissements situés le long de la RN13 et le paysagement de l'entrée de ville n° 7 Aménagement de chemin piétonnier et d'une piste cyclable en bordure des RN13 et RD228
LISIEUX	POS	11/07/1996	Conservation des eaux - Loi du 16 décembre 1964
VIMONT	POS	30/11/2000	Emplacements réservés : n°2 Opération de voirie, élargissement de la RN13 n°3 Aménagement d'une piste cyclable et piétonne et aménagement paysager n°4 Elargissement du trottoir face à l'église, à l'angle de la RN13 et de la route du Brasier n°5 Aménagement paysager en prolongement du Monument VAL-ES-DUNES bordure Sud RN13

RN 175 :

Communes	Document d'urbanisme	Date d'approbation	Intitulé de la servitude
QUETTEVILLE	POS	25/02/2002	Protection des eaux potables
REUX	POS	26/05/2000	AS1 Protection des eaux potables Fontaine de Vertoveuille Source Plouin sur Saint Hymer
SANNERVILLE	POS	21/12/2001	n°1 Voie nouvelle de contournement n°3 Aménagement de voirie et plantations n°11 Fossé d'écoulement des eaux pluviales n°15 Bassin de stockage et de traitement des eaux pluviales
TROARN	POS	27/08/1999	n°2 Elargissement de la RD 37 et aménagement du carrefour du Calvaire

3 - Conventions Etat - Communes :

- Convention d'entretien d'espaces verts sur l'échangeur de Mondeville entre l'Etat et la commune de Mondeville en date du 7 janvier 2005 concernant les routes RN413 - RN513 - A13 et RN13 - RN513. (copie jointe)

- A titre d'information, deux projets de conventions (copies jointes) concernant la maintenance et l'exploitation du réseau éclairage public des giratoires Est et Espérance à Lisieux et l'entretien d'espaces verts sur le giratoire de la route de Livarot à Lisieux sur la RN 13, entre la communauté de communes de Lisieux et la DDE.

4 - Liste des marchés en investissement transférés au Conseil Général

Les marchés listés ci-après sont automatiquement transférés au 1^{er} janvier 2006 compte tenu de la cession de plein droit des droits et obligations relatifs au domaine routier transféré prévu par la loi du 13 août 2004.

Aménagement de sécurité sur la RN 175, traversée de TROARN, marché n°05/030, passé avec l'entreprise SCREG Ile de France - Normandie,

Aménagement de la traverse de Campeaux sur la RN 174, marché 05/032, passé avec le groupement d'entreprises ROL / APPIA

Aménagement de la traverse de Dozulé sur la RN 175, marché 05/044, passé avec l'entreprise TOFFOLUTTI

Aménagement d'un carrefour à Méry Corbon RN 13 /RD 152, marché 05/046, passé avec l'entreprise TOFFOLUTTI

Traverse de Giberville sur la RN 175, mission SPS, marché 05/45, passé avec la société AJILON

Aménagement de la traverse de Giberville sur la RN 175- lot 1 - Libération des Emprises, marché 05/46, passé avec l'entreprise TPR

Aménagement de la Traverse de Sannerville sur la RN 175 - lot 1 - Libération des emprises, réalisation d'un trottoir partagé, marché 05/47, passé avec l'entreprise EUROVIA

Traverse de Sannerville sur la RN 175 - mission SPS, marché 05/48, passé avec l'entreprise APAVE

Ces marchés feront l'objet d'avenants tripartites Etat - Conseil Général - Entreprises pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département.

5 - Liste des Autorisations d'Occupations Temporaires

Les Autorisations d'Occupations Temporaires de la dépendance domaniale sont consenties pour une durée de 5 ans. La liste des Autorisations est donc présentée sous forme de tableaux pour les cinq dernières années. Les dossiers d'autorisations sont remis au Conseil Général, y compris les archives antérieures à 2000.

(La liste des autorisations d'occupations temporaires pour les cinq dernières années sont consultables à la Direction Départementale de l'Equipement).



DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

Arrêté préfectoral du 16 décembre 2005 de déclaration d'utilité publique des acquisitions et des travaux à entreprendre pour la création d'un parc d'activités économiques sur la commune de Bourguébus.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2005 :

Article 1er - Sont déclarées d'utilité publique au profit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie les acquisitions de terrains et les travaux à entreprendre pour la création d'un parc d'activités communautaire sur la commune de Bourguébus.

Article 2 - La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations à effectuer, pour l'exécution des travaux, ne sont pas accomplis dans un délai de cinq ans à compter du présent arrêté.

Arrêté préfectoral du 16 décembre 2005 déclarant cessibles les parcelles désignées à l'état parcellaire au profit du de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la création d'un parc d'activités économiques sur la commune de Bourguébus

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2005 :

Article 1er - Sont déclarées cessibles les parcelles désignées à l'état parcellaire annexé au présent arrêté, au profit du de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la création d'un parc d'activités économiques sur la commune de Bourguébus.

Article 2 - Le Secrétaire Général de la préfecture du Calvados, le Maire de Bourguébus, M. le président de l'Etablissement public Foncier de Normandie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il sera en outre affiché à la porte principale de la mairie de Bourguébus.

BUREAU DE L'INTERCOMMUNALITE ET DES AFFAIRES GENERALES

Arrêté préfectoral du 14 décembre 2005 autorisant le transfert de siège du Syndicat mixte de production en eau potable de la région de Caen

Par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2005, le Syndicat mixte de production en eau potable de la région de Caen a été autorisé à transférer son siège au 2 rue de Villons les Buissons à Caen.

Arrêté préfectoral du 15 décembre 2005 autorisant l'adhésion de Fontenay le Marmion au syndicat mixte Caen métropole

Par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2005, la commune de Fontenay le Marmion a été autorisée à adhérer au syndicat mixte Caen métropole.

Arrêté préfectoral du 15 décembre 2005 autorisant l'extension de compétence de la Communauté de Communes du Val de Seulles

Par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2005, la Communauté de Communes du Val de Seulles a été autorisée à étendre ses compétences à l'assainissement non collectif.

Arrêté préfectoral du 15 décembre 2005 autorisant la modification des statuts de la communauté de communes des Trois Rivières

Par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2005, la communauté de communes des Trois Rivières a été autorisée à retirer de ses compétences les cours d'eau au 1^{er} janvier 2006.

Arrêté préfectoral du 13 décembre 2005 autorisant l'extension des compétences de la communauté de communes de Vire

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2005, la communauté de communes de Vire a été autorisée à étendre ses compétences à l'assainissement non collectif (SPANC).

Arrêté préfectoral du 13 décembre 2005 autorisant la